

*Prix de l'alimentation*

Je remarque que les recommandations du rapport concernent uniquement les dispositions du projet de loi original traitant directement de la protection du consommateur, mais j'estime qu'il existe d'autres aspects du bill proposé qui préoccupent également le consommateur et qui ont un rapport avec la question des prix de l'alimentation. Comme le remarque le rapport provisoire, des facteurs tels que la concentration de la vente en gros, du traitement, de l'emballage et des activités de vente au détail de l'industrie alimentaire et l'excédent de capacité de la distribution sont des questions qui nécessitent un examen plus approfondi de la part du comité. En étudiant cette recommandation, le gouvernement tiendra compte de ce que j'estime être l'objectif principal de la recommandation du comité, c'est-à-dire l'assurance que la concurrence qui sévit dans l'industrie de l'alimentation sera améliorée au bénéfice du consommateur.

Une autre recommandation importante du rapport intérimaire porte sur les difficultés éprouvées par les personnes à faibles revenus à la suite de l'augmentation des prix de l'alimentation. Ce sont ces personnes qui souffriront le plus de l'escalade des prix de l'alimentation. Elles ne sont pas capables de supporter une augmentation rapide des prix des denrées alimentaires sans subir une grave détérioration de leur niveau de vie. Elles ne sont pas dans la situation de certains Canadiens dont le pouvoir d'achat s'est accru rapidement ces dix dernières années en dépit de l'augmentation du prix des aliments.

Le ministère de la Santé et du Bien-être social est déjà engagé dans des programmes à frais partagés dans le cas des groupes mentionnés dans cette recommandation. C'est une question de responsabilité partagée entre le fédéral et les provinces, et dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, le ministère de la Santé et du Bien-être social partage avec les provinces les dépenses des programmes approuvés tels que la «popote roulante» pour les personnes âgées et les invalides qui répondent aux critères des personnes nécessiteuses. Les frais sont également partagés dans le cas des foyers d'hébergement pour les personnes errantes qui peuvent y trouver nourriture et abri. Les modifications apportées aux règlements relatifs au Régime d'assistance publique du Canada, qui sont entrées en vigueur en novembre 1972, prévoyaient une plus grande aide financière aux garderies qui comprenait, entre autres, le coût des denrées alimentaires. Les dispositions juridiques existent, et de toute évidence, il est possible d'élargir et d'améliorer la distribution des services aux termes des dispositions actuelles.

Le gouvernement a exprimé son intention de présenter des modifications à la loi sur les allocations familiales au cours de cette session. Cela fut confirmé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), aujourd'hui, pendant la période des questions—au cours de la présente session, et cette loi devrait élever le pouvoir d'achat des familles à revenu modéré et des invalides et leur permettre d'améliorer leurs repas quotidiens.

Une bonne alimentation pour les Canadiens est un sujet qui préoccupe particulièrement le gouvernement, plus précisément le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère de la Consommation et des Corporations. L'enquête nationale sur la nutrition, lancée en octobre 1970, est maintenant en cours d'analyse. Les résultats définitifs doivent être publiés en octobre prochain. Cette enquête visait à étudier les conséquences d'un revenu faible sur la nutrition, et nous attendons

impatiemment les conclusions de cette étude pour formuler des programmes et des politiques permettant d'améliorer la nutrition des Canadiens. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social envisage de discuter de cet aspect des recommandations du comité dans le cadre de l'étude qu'il mène actuellement sur la politique du bien-être social, de concert avec ses homologues provinciaux.

Les autres recommandations du comité concernent l'éducation du consommateur, la nécessité d'adopter une loi régissant la teneur nutritive des aliments, et l'appui gouvernemental aux groupes de consommateurs qui compareraient devant les organismes régulateurs fédéraux. Je tiens à assurer aux députés que le gouvernement est en train de mettre au point dans tous ces domaines, de nouveaux programmes qui seront annoncés dès que le travail sera terminé.

En conclusion, je tiens à répéter qu'en ce qui concerne le rapport provisoire du comité, le gouvernement fera de son mieux pour donner le plus rapidement possible une réponse positive à chacune des recommandations qui y figure. J'exhorte donc la Chambre à adopter le rapport provisoire du comité spécial.

• (1740)

**M. H. W. Danforth (Kent-Essex):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) et je dois dire honnêtement que j'aurais aimé ne pas l'avoir entendu parce que son discours n'était qu'une répétition dépourvue d'originalité de ce que nous avons entendu au cours des derniers mois. Il a pleinement appuyé le rapport provisoire présenté à la Chambre. Pourquoi pas, monsieur l'Orateur? Dans la plupart des cas, ce n'est qu'une reprise mot à mot de son témoignage devant le comité spécial.

Ce n'est pas par pur hasard qu'il a pu aujourd'hui à la Chambre énumérer les façons multiples dont le gouvernement a déjà donné suite aux recommandations du comité. Il travaille peut-être aux recommandations, mais il n'en demeure pas moins que les prix des denrées alimentaires et des logements restent encore élevés. A la suite du discours du ministre on s'aperçoit clairement comme on le pense dans tout le pays, que notre gouvernement actuel est vieux, fatigué, sans idées, sans initiative, et qu'il est temps de s'en débarrasser.

Pourquoi le comité spécial a-t-il été établi? Parce que le ministre de la Consommation et des Corporations et le gouvernement n'avaient absolument aucun autre programme ou moyen de combattre l'augmentation du coût de la vie qui inspirait la panique à tout le monde. Ils ont répondu aux vœux des Canadiens en établissant un comité parlementaire spécial. A mon humble avis, les membres de ce comité ont tout fait pour essayer de cerner le problème, même avec la date limite qui leur avait été imposée pour la présentation de ce rapport provisoire. Mais, monsieur l'Orateur, c'était impossible. Ce ne pouvait tout simplement pas se faire. Le fait que le gouvernement se soit empressé d'appuyer ce rapport provisoire indique bien pourquoi nous n'avons pu faire de progrès au comité.

Les gens de l'industrie de l'alimentation ont cru à cause de l'empressement à établir le comité et de la restriction de son mandat à la seule alimentation, que le gouvernement se cherchait un bouc émissaire. La plupart des mémoires présentés au comité le laissaient sous-entendre. Ils reflétaient tous une attitude défensive. Dans les circonstances, je ne puis blâmer les témoins qui sont venus